

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le vingt cinq mars à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire - Catherine BARTHELET,

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etait absent excusé : Monsieur Patrick DECRESSAC (Production à Monsieur Daniel COIFFIER)

Etait absent non excusé : Monsieur Ouab DJELKHIR.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Serge ARMELLINI.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

1 – Convention de déversement des effluents industriels de la manufacture Jean ROUSSEAU dans le réseau d'assainissement

L'entreprise GAZ et EAUX étant compétente en matière d'assainissement, elle a été mandatée pour l'actualisation de la convention de déversement des effluents industriels de la manufacture Jean ROUSSEAU dans le réseau d'assainissement communal.

Après avoir étudié cette nouvelle convention, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à la signer ainsi que tous les documents si afférents.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

2 – Renouvellement de la convention Commune / Société Protectrice des Animaux

La convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière signée entre la commune et la SPA arrive à expiration le 3 Mai prochain.

Il convient de renouveler ce partenariat avec la SPA afin que cette dernière puisse accueillir les chiens et chats en divagation sur la commune. Le coût de ce service est fixé à 0 € 30 par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention et autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

3 – Echange de terrains – OPAH du DOUBS / Commune de PELOUSEY

Suite aux aménagements réalisés place de l'Europe, il y a plusieurs années, aucune rétrocession de voirie n'a été réalisée entre l'OPAH du Doubs et la Commune. Avant de réaliser cette rétrocession, un échange de terrains est nécessaire. Cet échange nécessite la rédaction d'un acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'acte notarié nécessaire à l'avancement de ce dossier, ainsi que tous les documents si afférents.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

4 – Modalités du transfert de 6 parcelles dans le cadre de l'opération d'aménagement du Parc tertiaire Gare Besançon Franche-Comté TGV entre la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) et la Commune d'Auxon-Dessus

La CAGB a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités du Parc tertiaire Gare Besançon Franche Comté TGV, par délibération en date du 11 novembre 2007.

Pour réaliser l'aménagement de ce Parc Tertiaire, la CAGB et la Commune d'Auxon-Dessus ont convenu le transfert de 6 parcelles de la Commune d'Auxon-Dessus à la CAGB.

L'acquisition de ces 6 parcelles par la CAGB serait réalisée pour un montant total prévisionnel de 212 327 € qui se décompose de la manière suivante :

- 181 604 € d'indemnités principales, ce qui correspond à 1.23 € / m² pour les fonciers classés en N et 15 € / m² pour les fonciers classés en UY.
- 30 723 € d'indemnités accessoires pour perte de droit de chasse et effet de lisière.

Ce prix ne prend pas en compte les frais de notaire et de bornage éventuels.

Par ailleurs, en application des dispositions de la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2001, il est précisé que la CAGB n'a pas à compenser les investissements déjà réalisés dans la zone d'activités des Essarts, intégrée au périmètre de la ZAC.

Le Conseil Municipal doit se prononcer favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de 6 parcelles entre la CAGB et la Commune d'AUXON DESSUS telles que définie dans la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon du 14 Février 2013.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

5 – Aide à l'investissement locatif intermédiaire « DUFLOT »

La loi de finances pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire « DUFLOT ». Le bénéfice de l'avantage fiscal instauré par ce dispositif est soumis à une contrepartie sociale : l'investisseur s'engage à louer son bien à un loyer inférieur au prix du marché et à des ménages aux ressources intermédiaires.

Actuellement située en zone B2 du précédent dispositif d'aide à l'investissement locatif « SCELLIER » (zonage conservé pour l'application de ce nouveau dispositif), notre commune peut bénéficier de l'application de ce nouveau dispositif jusqu'au 30 Juin 2013.

Toutefois, le maintien de ce dispositif après cette échéance nécessite que la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, en sa qualité d'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH), dépose auprès du Préfet de Région, et avant le 31 mars 2013, une demande d'agrément.

Cette demande d'agrément doit comporter l'avis des communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon dès lors qu'elles souhaitent bénéficier du maintien du dispositif sur leurs territoires respectifs.

Considérant l'intérêt pour notre commune à pouvoir continuer à bénéficier de l'application du dispositif d'investissement locatif intermédiaire « DUFLOT », en raison de la révision du Plan Local de l'Habitat, le conseil d'urbanisme et des objectifs du Plan Local de l'Habitat, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'agrément qui sera formulée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le maintien après le 30 juin 2013, de l'application du dispositif d'incitation à l'investissement locatif intermédiaire « DUFLOT » sur notre territoire communal. »

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur sa volonté ou non d'adhérer à ce nouveau dispositif. A noter, qu'il convient de justifier les « besoins particuliers » de la commune qui la conduisent à demander le maintien du dispositif après 30 juin 2013.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

6 – Astreinte

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il convient de définir précisément l'application d'astreintes pour le personnel communal, et particulièrement pour l'agent technique en charge du déneigement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer des astreintes selon des éléments suivants :

- Cas pour lesquels il est possible de recourir à des astreintes :
 - Déneigement
 - Risques météorologiques annoncés (inondations...)
- Modalités d'application
 - De nuit,
 - Le samedi ou sur une journée de récupération,
 - Le dimanche ou jour férié
 - Le délai pour prévenir l'agent de sa mise en astreinte est fixé à 3 jours.
- Les astreintes seront récupérées.
- Agents concernés, les agents techniques en charge du déneigement et autres interventions temporaires.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à mettre en place cette nouvelle procédure.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

7 – Emplois jeunes été

Le Conseil Municipal décide la création d'emplois jeunes pour l'été 2013.

Ces emplois sont destinés à seconder les employés communaux.

Ils seront proposés, conformément aux dispositions applicables en la matière et édictées par le Centre de Gestion du Doubs, en priorité aux jeunes de PELOUSEY de 18 à 20 ans sur 2 périodes.

Proposition des périodes :

- Du 8 au 19 juillet 2013
- Du 29 juillet au 9 août 2013
- Du 19 au 30 août 2013

La rémunération de ces agents sera basée sur l'indice brut 299 (majoré 311), avec un horaire hebdomadaire de 35 heures.

Les lettres de motivations et curriculum vitæ seront à déposer en mairie avant le samedi 25 mai inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'embauche de trois saisonniers selon les conditions ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en place de ces contrats.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

8 – Aménagement grande rue – appel à concurrence

Suite à l'appel à concurrence réalisé pour les travaux d'aménagement de la grande rue, la Commission Marché A Procédure Adaptée s'est réunie le lundi 11 Mars 2013.

La commission MAPA, après en avoir délibéré, a retenue l'offre de l'entreprise COLAS de DANNEMARIE SUR CRETE, d'un montant de 155 770 € 22 HT, soit 186 301 € 18 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission MAPA et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

9 – Réforme des nouveaux rythmes scolaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal doit se prononcer sur son application dès la rentrée scolaire 2013 ou en septembre 2014.

Le Conseil Municipal souhaite bénéficier d'une année de report afin de mieux appréhender les inquiétudes quant aux problèmes de locaux disponibles, aux difficultés de recruter du personnel formé pour mettre en place des activités de qualité pouvant bénéficier au plus grand nombre.

Le Conseil Municipal a également besoin davantage de temps de concentration avec l'équipe enseignante, avec les représentants des parents d'élèves..., de prise de contact avec la association du village, les bénévoles de la bibliothèque municipale. Le Conseil Municipal souhaite, en effet, les intégrer pleinement à la mise en œuvre de cette réforme.

Enfin, selon les horaires choisis, le Conseil Municipal devra s'interroger sur la mise en place d'un nouvel emploi du temps pour les ATSEM (augmentation du volume horaire, embauche ou non du personnel supplémentaire...).

Toutes ces décisions auront un coût pour la commune et le Conseil Municipal ne préfère pas s'engager, surtout en cette période de gel des dotations de l'État, dans une telle réforme sans une étude précise de son impact budgétaire et sans avoir la validation de l'accompagnement de la CAF via le Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Municipal souhaite pouvoir peaufiner dans de bonnes conditions un projet dans l'intérêt de l'enfant et en collaboration avec tous les partenaires et notamment Madame l'Inspectrice d'Éducation.

Vu la décision des deux conseils d'école et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce en faveur du report à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires pour les écoles élémentaire et maternelle de PELOUSEY.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	12	0	0

Informations diverses

- Monsieur PERTUSOT intervient en début de séance pour présenter son projet de reprise de la boulangerie du village à partir de début avril. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et bonne installation.
- Les délégués au SICA (Monsieur Daniel VARCHON et Madame le Maire), présentent le bilan de l'étude du ruisseau de la Lanterne. Une réunion conviant les conseillers municipaux est envisagée rapidement pour présenter de façon exhaustive les travaux à envisager pour restaurer le ruisseau. Il est indispensable que les communes concernées : Pouilley les Vignes, Chaucenne, Emagny, Chenvigney... travaillent ensemble pour porter un projet cohérent. Le contrat rivière pourrait permettre un montant de subvention atteignant 80% en plus de l'appui indispensable pour les dossiers loi sur l'eau et réalisation des consultations.
- Monsieur Daniel VARCHON rappelle qu'il est dans l'attente des articles pour le Trait d'Union.
- Monsieur Serge ARMELLINI présente un compte rendu de la dernière Assemblée Générale du Val d'Ognon : le tarif du m³ de l'eau potable va augmenté d'1 centime sur la part variable, ce qui passerait la première tranche de 1.16 €/m³ et la seconde tranche à 0.95 €/m³, à partir du second trimestre 2013, ainsi que le coût des raccordements. Le syndicat va mettre en place des contrôles des poteaux incendie pour chaque commune adhérente. Ce service était auparavant effectué conjointement avec le SDIS, qui dorénavant, effectuera un pré contrôle relatif aux emplacements etc...

- Le Val d'Ognon sera chargé d'effectuer les essais de pression et débit et facturera ce service aux communes moyennant 30 € HT par poteau. Le maire portant la pleine responsabilité de leur entretien, la commune devra intégrer cette nouvelle dépense en fonctionnement. Tous les travaux de mise aux normes ou réparations seront à la charge de la commune comme avant.
- Les adjoints ont reçu en mairie le 16 mars dernier, les habitants concernés par l'assainissement non collectif en bas de la rue du Chêne Bénit. Après plusieurs entretiens, réalisations de diagnostic sur leurs installations et de devis pour un raccordement, tous sont d'accord pour se raccorder si la commune porte les travaux. Le maire a expliqué que le document de zonage d'assainissement sera donc corrigé et soumis à enquête publique en même temps que la révision du PLU. La commune pourra donc engager les travaux à l'issue de cette procédure et les habitants auront ensuite l'obligation de se raccorder sous deux ans.
- Les élus se félicitent du succès de la soirée jeux organisés par la commission jeunes citoyens. Leur prochaine action sera une collecte au profit de la Banque Alimentaire le mardi 30 avril. Benoît RICLOUX explique qu'il a été particulièrement difficile de trouver une date permettant au Préfet de donner son accord...
- Le Maire relate une rencontre avec le DGS et le responsable relations avec les élus de l'agglomération qui a permis d'échanger sur les attentes des conseillers, le besoin de communiquer davantage etc.
- Daniel Varchon et le Maire ont rencontré Monsieur CHAMPION qui sera chargé de l'organisation de la journée du patrimoine, il est décidé de proposer une réunion d'organisation ouverte à la population en mai.
- Pour faire suite à plusieurs remarques et courriers concernant l'accès à la zone de loisirs depuis la Plantière et à la volonté du conseil de sécuriser cet accès, des travaux seront approuvés lors du vote du budget le 8 avril prochain, le maire fera un article dans le prochain TU pour expliquer à tous les habitants les contraintes et obligations de la commune en matière d'accès.
- Le maire informe que dans le cadre de la révision du PLU, la commission a appris l'obligation récente qui est faite aux communes de détecter ou non la présence de zones humides sur tous les terrains prévus à la construction, y compris ceux qui étaient déjà classés en 2NA. Un cabinet a donc été recruté pour cette mission qui sera faite avant la fin du mois de mars et les propriétaires ont été prévenus par le biais d'une demande d'autorisation de pénétrer sur leurs terrains pour réaliser les sondages. Le résultat sera déterminant puisque chaque parcelle déclarée humide devient de fait inconstructible par le Scot, document qui s'oppose au PLU.
- Un cinémomètre a été emprunté par la commune à l'association de prévention routière, malheureusement pour une semaine seulement. L'appareil a effectué des relevés de vitesse et de comptage de véhicules. Le but de ce prêt était de sensibiliser les automobilistes et pouvoir transmettre les résultats à la gendarmerie. Des aménagements de sécurité sont prévus pour les deux rues concernées afin de mettre en sécurité les piétons.

Les habitants ont noté une nette baisse de la vitesse liée à la présence du radar pédagogique, une pérennisation est à étudier.

- Pelousey a accueilli la dernière réunion de secteur de gendarmerie regroupant les élus pour les tenir informés de l'évolution de la Communauté de Brigades. La commandante a pu divulguer les chiffres officiels dont il faut retenir surtout l'augmentation très significative du nombre de cambriolages. Tous les secteurs sont touchés, même les plus ruraux.

La gendarmerie demande donc de relayer à nouveau des messages de prudence (ne pas cacher les clés sous le paillason...) et de participation citoyenne (alerter la gendarmerie en cas de suspicion).

Ces messages seront à nouveau relayés via le prochain TU. L'effectif de la gendarmerie est stable, un volume d'heures important, et en augmentation, est consacré à la surveillance générale et à la résolution des enquêtes liées à ces cambriolages.

- Christiane GRIFFAUT informe que le CCAS mettra en place cette année un cycle de conférence à l'intention de différents publics : la prévention des parents par rapport aux jeux par strangulation, l'alimentation pour bien vieillir, la gestion de la colère des enfants et ados... Les dates seront rapidement communiquées.
- Le Maire informe qu'elle a dressé plusieurs procès verbaux concernant des dépôts sauvages d'ordures ménagères et un procès verbal concernant un litige en urbanisme.
- Le Maire informe que Cegelec va réaliser cette semaine une intervention en préventif de nuit (contrôle de tout l'éclairage public).

Dates à retenir

- Les prochains marchés
 - Samedi 13 Avril 2013
 - Samedi 11 Mai 2013
- Les prochains Conseils Municipaux
 - Lundi 8 avril 2013
 - Lundi 6 mai 2013
- Cérémonie de la citoyenneté
 - Samedi 30 Mars à 11 h 00 à Salle du Conseil Municipal en Mairie
- Ouverture du bar de la commune
 - Du 4 au 10 Avril de 11 h à 13 h et 17 h à 19 h salle de l'ancienne bibliothèque à la mairie
- Collecte pour la banque alimentaire
 - Mardi 30 Avril à partir de 17 h en Mairie
- Commission PLU
 - Mardi 26 Mars à 18h30
 - Lundi 22 Avril à 18h30
 - Lundi 29 Avril à 20h00
- Commission fleurissement, ouvert au publique
 - Préparation mardi 23 avril à la mairie à 20H00
 - Plantation mercredi 15 mai, RDV aux ateliers municipaux à 9h00

Fin de la séance à 23h50